

13

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 18 septembre 2019

Délibération n°04-2019

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Nombre de titulaires : 18
Nombre de suppléants : 2
Votants : 20

L'an 2019, le 18 septembre, à 18 heures, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 4 septembre 2019, s'est réuni à la salle d'animations de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

- Mesdames Jocelyne ANTOINE-MALICK et Valérie WOITTIER
- Messieurs Jean-Marie ADDENET, Jean-Marie BRADFER, Julien DIDRY, Philippe FOSSEPREZ, Philippe GERARDY, Antoni GRIGGIO, Daniel GUICHARD Samuel HAZARD, Sébastien JADOUL, Yves LECRIQUE, Vincent LE LORRAIN, Jean-Marie MISSLER, Jean NATALE, Stéphane PERRIN, Pascal PIERRE, Daniel SANZEY, Jean-François THOMAS, Massimo TRINOLI

Monsieur Daniel SANZEY est désigné secrétaire de séance.

4.1 - Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse

Monsieur DIDRY expose ce qui suit :

« Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, article 15 et l'article 2 (2°) du décret n°85-643 du 26 juin 1995 relatif aux Centres de Gestion, prévoyant que les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissement publics administratifs qui ont leur siège dans le Département sont affiliés volontairement aux Centres de Gestion.

Entendu que les missions obligatoires délivrées par le Centre de Gestion du Département de la Meuse sont :

- les offres et demandes d'emploi
- l'organisation de concours et d'examens,
- le droit syndical,
- le fonctionnement des instances paritaires : commissions administratives paritaires (CAP), comités techniques (CT), conseils de discipline,
- la prise en charge des fonctionnaires privés d'emplois (sauf catégorie A+)
- le reclassement des fonctionnaires reconnus inaptes (sauf catégorie A+)

La cotisation annuelle pour ces prestations s'élève à 0,8% de la masse salariale du Pôle.

Le Centre de Gestion propose également des missions facultatives nécessaires au bon fonctionnement du Pôle sur des questions relatives aux ressources humaines avec l'accès au logiciel AGIRHE permettant notamment le suivi de carrière des agents.

Cette prestation est financée par une cotisation annuelle additionnelle de 0,8% de la masse salariale du Pôle.

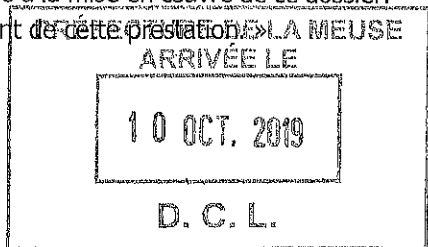
Par ailleurs, le Centre de Gestion peut assurer des prestations complémentaires indispensables à la gestion quotidienne comme par exemple la médecine préventive et la gestion des paies. Il est possible également de solliciter une prestation pour les archives et l'assurance de groupe CNRACL.

Pour mettre en place ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider l'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse pour les missions obligatoires et facultatives, de lui déléguer le suivi de la médecine préventive et la gestion des paies des agents
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.
- prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :



VALIDE l'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse pour les missions obligatoires et facultatives, de lui déléguer le suivi de la médecine préventive et la gestion des paies des agents et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif,

PRÉVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Le Président,

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Julien DIDRY

